

PÉROU

Amnesty International se félicite de la décision du juge sur le massacre de Barrios Altos
Index AI : AMR 46/09/95

Le juge d'instruction chargé du massacre de Barrios Altos, perpétré en novembre 1991, a déclaré que l'enquête sur cette affaire devait se poursuivre malgré la promulgation, la semaine passée, d'une vaste loi d'amnistie octroyant l'immunité aux auteurs de violations des droits de l'homme au Pérou. Amnesty International a déclaré aujourd'hui (21 juin 1995) que cette décision du juge était une forme courageuse de protestation contre la loi d'amnistie.

Le 16 juin, jour de l'entrée en vigueur de la loi d'amnistie, le juge a décidé que celle-ci ne s'appliquait pas à la procédure engagée contre les cinq militaires péruviens impliqués dans le massacre. Lors de sa décision, le juge a invoqué la Constitution péruvienne, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention américaine relative aux droits de l'homme, à laquelle le Pérou est partie.

Les cinq suspects, dont un général d'armée, sont accusés d'avoir tué 15 personnes et d'en avoir gravement blessé quatre autres au cours d'une attaque à la mitrailleuse menée lors d'un barbeque dans une maison du centre de Lima, la capitale du pays. D'après les informations reçues, les accusés, qui purgeaient déjà des peines de prison en raison de leur implication dans le meurtre de neuf étudiants et d'un professeur de l'université de la Cantuta en juillet 1992, ont été relâchés immédiatement après l'entrée en vigueur de la loi d'amnistie.

Amnesty International a déjà vigoureusement condamné la toute récente loi d'amnistie, qu'elle considère comme une mesure visant à protéger ceux qui se sont rendus responsables de milliers de violations des droits de l'homme au Pérou au cours des quinze dernières années.

« Une loi stipulant que les procédures et enquêtes relatives à des violations flagrantes des droits de l'homme doivent être abandonnées, et annulant les effets des rares peines prononcées à l'encontre des auteurs de violations des droits de l'homme, constitue un affront aux victimes et à leurs proches » a déclaré Amnesty International